

Créteil, le 5 mai 2020

**Accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire :
une priorité pour la Municipalité et les services municipaux.**

Mesures prises à compter du 11 mai 2020

La Ville a anticipé la sortie du confinement afin d'offrir aux jeunes Cristoliens des conditions d'accueil sécurisées au sein des équipements municipaux.

Toutes les mesures décrites ci-après sont en concordance avec les préconisations des services de l'Etat, notamment l'Education nationale et l'Agence régionale de santé (ARS).

Elles constituent un cadre général qui sera adapté, en tant que de besoin, en fonction des particularités de chaque école pour assurer la sécurité des enfants, familles, personnels et enseignants.

1. Les locaux : désinfection et nettoyage

• Avant la reprise :

- La société Derichebourg Multiservices, agréée par l'Agence régionale de santé, a été mandatée par la Ville pour procéder, à la désinfection de l'ensemble des groupes scolaires et des crèches de la commune.

Ces interventions qui se sont déroulées dans chaque école du 23 au 29 avril – puis les 9 et 11 mai pour les 3 écoles qui ont accueilli les enfants des personnels soignants ou prioritaires - consistent en une brumisation d'un produit virucide, actif pendant 6 heures puis inoffensif, respectant toutes les normes de décontamination en vigueur.

Elles seront complétées, avant réouverture, par un ménage approfondi réalisé par le personnel d'entretien des équipements concernés, dans le respect des protocoles de l'ARS, selon les procédures mises en place à chaque rentrée scolaire.

- lavage au produit désinfectant de toutes les cours d'école par le service de la Propreté urbaine.

• A partir de la reprise de la classe :

Le protocole de nettoyage prévoit une augmentation des fréquences de nettoyage et la désinfection des surfaces de contact tout au long de la journée de présence des usagers (enseignants, enfants et personnels d'animation :

- Passage des agents de nettoyage 5 fois par jour dans les salles occupées, entre 7h30 et 18h, avec fiche de traçabilité des passages ;

- Nettoyage régulier des éléments suivants : poignées, interrupteurs, surfaces verticales des portes, robinets, lavabos et sanitaires ;

- Nettoyage régulier des objets, mobiliers, en contact des élèves et ou des personnels adultes à savoir : désinfection des jouets, jeux, matériels pédagogiques manipulés par les enfants ;

- Aération plusieurs fois dans la journée ;

- Désinfection des sanitaires ainsi que réapprovisionnement en savon et essuie-mains à usage unique autant que de besoin ;

DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE LOCALE,
DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94
TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : www.ville-creteil.fr

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire

2. L'adaptation des conditions d'accueil des enfants

La Ville travaille conjointement avec l'Education nationale pour mettre en place les organisations nécessaires à l'accueil des 9 100 écoliers, sur le temps scolaire.

- Tous les locaux disponibles seront mobilisables, pour accueillir, en fonction des besoins recensés et dans le respect des mesures de distanciation, un groupe jusqu'à 10 enfants en maternelle et 15 enfants en élémentaire par salle de 50m² minimum,

- En matière d'hygiène individuelle :

- le lavage des mains sera systématique : à l'entrée dans l'école et à la sortie, notamment, à chaque moment charnière (entre accueil périscolaire et classe, avant et après la restauration, les récréations): outre le savon largement disponible dans tous les sanitaires et les classes disposant d'un point d'eau, du gel hydro-alcoolique et des lingettes désinfectantes seront mises à la disposition des adultes. Des essuie-mains en papier, à usage individuel, seront disponibles.

- Les dispositifs de protection : tous les personnels municipaux intervenant dans les écoles seront dotés de masques, jetables ou réutilisables ainsi que de visières de protection, en plus de la dotation vestimentaire dont ils disposent habituellement.

Les enseignants seront également dotés de masques, par l'Education nationale. L'usage du masque pour les enfants du cycle primaire n'est pas obligatoire et fortement déconseillé pour les maternelles. Des masques jetables seront mis à disposition pour répondre à des situations particulières. Par ailleurs chaque enfant cristolien recevra, comme sa famille, un masque réutilisable fourni par la Ville.

- En matière d'entrées et sorties :

- Les temps d'entrée et sortie feront l'objet d'adaptation pour permettre d'éviter des files d'attente. Chaque fois que c'est possible, en accord entre l'équipe enseignante et les services municipaux, plusieurs accès pourront être ouverts, avec présence d'un adulte à chacun. Les portes resteront ouvertes pour limiter les manipulations des poignées. Toutes indications seront données dans chaque école.

- A partir de 18h, seule la sortie habituelle sera ouverte et le restera en permanence jusqu'à 19h.

- Dans le souci de limiter les présences de personnes en dehors des équipes éducatives et des enfants, les parents ne seront pas admis dans les locaux, ni en élémentaire, ni en maternelle.

- La restauration scolaire

- La restauration scolaire sera assurée dans les réfectoires, dans des conditions de sécurité sanitaire. Plusieurs services pourront être organisés pour assurer le respect des gestes barrières et notamment de la distanciation à table. Les entrées et sorties devront être coordonnées pour éviter les croisements des groupes.

- Les repas seront servis à table, en barquettes individuelles, sur plateaux préparés par les personnels. Les self-services ne fonctionneront pas.

- Les enfants qui bénéficient d'un PAI seront accueillis selon les modalités habituelles. Les paniers repas seront désinfectés à l'arrivée.

- Les activités assurées par la Ville sur les temps scolaires et périscolaires:

- Toutes les prestations périscolaires sont maintenues, pour les enfants accueillis en classe, sans réservation, aux mêmes horaires : accueil du matin de 7h30 à 8h20, le soir de 16h30 à 19h. En fonction du nombre d'enfants à prendre en charge, les réservations pourront être remises en place à compter du 2 juin.

- Les activités habituellement prévues sur les temps scolaires et périscolaires (interventions sur le temps de classe, ateliers le soir), seront maintenues, à la demande des équipes enseignantes, dès lors qu'elles sont compatibles avec les règles de distanciation et les mesures sanitaires préconisées, avec l'organisation qui sera arrêtée par l'Education nationale et en fonction de la disponibilité des prestataires.

- Les 19 accueils de loisirs fonctionneront les mercredis, à compter du 20 mai, selon les modalités habituelles.

- Comme sur les temps scolaires, l'ensemble des gestes barrière sera rappelé aux enfants durant les temps périscolaires : les animateurs seront vigilants à leur respect. Les taux d'encadrement habituels (1 adulte pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire pour les accueils périscolaires et 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire en ALSH des mercredis) permettent un accueil sécurisé.

- Les classes découvertes prévues entre le 11 mai et le 4 juillet ont été annulées. Toutefois, est étudiée, en concertation avec les enseignants et les prestataires, la possibilité du report de ces dernières au premier trimestre de l'année prochaine.